



A.B.V. du Poisson Blanc

Le 1<sup>er</sup> juin 2020

DE : L'Association bassin versant du Poisson Blanc

512 chemin du Grand-Poisson-Blanc

Lac-Sainte-Marie, QC

J0X 1Z0

À : Municipalité de Bowman

214, route 307

Bowman, QC

J0X 3C0

**OBJET : AMÉLIORATION DE LA SITUATION DANS LE  
SECTEUR DE LA DESCENTE DE BATEAUX ET DES ÎLES  
AU LAC POISSON BLANC**

Bonjour,

Dans le cadre de nos activités, nous avons eu plusieurs rencontres avec nos bénévoles qui s'occupent des îles et des propriétaires dans le secteur de la descente de bateaux.

Pour donner suite à une rencontre de notre Conseil d'administration, nous souhaitons unanimement suggérer certaines améliorations dans ce secteur qui est sous votre juridiction.

**DESCENTE DE BATEAUX SUR LE CHEMIN POISSON-BLANC :**

Nous avons apprécié notre 2<sup>e</sup> rencontre annuelle. Cette année, avec la directrice générale de Bowman, le directeur général et certains membres du Conseil d'administration de la Base de Plein-air Air-Eau-Bois le 8 juin dernier.

Nous sommes contents que la municipalité prenne en considération la quiétude de ses résidents dans ses futures interventions dans notre secteur. D'après cette rencontre, tout semble se coordonner pour une bonne gestion de cette descente en 2020.

À cette rencontre, il a été décidé, d'un commun accord, qu'il y aurait présence d'une personne supplémentaire pour diriger les utilisateurs du lac Poisson Blanc vers la descente appropriée selon leurs embarcations et aussi pour surveiller l'achalandage à la descente principale surtout les weekends. De plus, cette personne s'assurerait que tout est en ordre dans la gestion des déchets au même endroit.

La direction de la Base nous a aussi informés que la pancarte qui a été installée en juillet 2019 par la municipalité serait remplacée par une ayant des consignes plus complètes. Elle nous a aussi indiqué qu'elle planterait une haie de cèdres des deux côtés de la descente et le long de la clôture du grand stationnement faisant face aux propriétés des résidents. Nous avons informé la Base que nous avons des cèdres prêts à être transplantés et une personne qui s'occuperait de les arroser.

Afin d'actualiser le protocole d'entente entre la « Base » et Bowman nous vous suggérons d'insister sur un rapport de statistiques d'utilisation de cette descente vers le mois de novembre qui pourrait inclure le nombre de véhicule et de remorques stationnées les weekends, le nombre et raisons d'appels à la Sécurité du Québec ainsi qu'une liste des problématiques rencontrées, s'il y a lieu, durant l'année. Fait à remarquer, malgré qu'annuellement la Base doit remettre un rapport selon l'entente, cette dernière n'a jamais fourni de rapports depuis la mise en œuvre de l'accord en 2004.

Serait-il possible d'inclure, par écrit, dans l'entente

1. La présence d'un 2<sup>e</sup> préposé au stationnement les weekends avec une description de son rôle de surveillance. Que la « Base » augmente les frais de stationnement en conséquence si nécessaire;
2. La permission à la « Base » de faire appel à la SQ (sécurité) ou à la municipalité de Denholm (gestion déchets/recyclage) en votre nom lorsqu'il y a un problème. Présentement, la « Base » nous indique qu'elle n'est pas mandatée pour faire ces appels;
3. D'inclure, un protocole afin d'établir un poste de lavage de bateaux en coopération avec la municipalité de Denholm dans ce secteur;
4. D'insister qu'une partie des sommes reçues du stationnement soit réinvestie dans la gestion de ce secteur.

Les résidents comptabilisent régulièrement les stationnements de nuits et peuvent vous fournir des statistiques de fréquentation de la descente et ainsi faire une projection des sommes d'argent ainsi amassées par le gestionnaire de cette mise à l'eau municipale. De ces observations, la municipalité pourrait modifier l'entente en conséquence avant le renouvellement automatique en mars de celle-ci.

### **PRÉSENCE POLICIÈRE :**

L'année dernière, nous avons demandé la possibilité de faire un arrangement inter MRC pour modifier le circuit de surveillance de la SQ afin d'ajouter à la patrouille venant de

Maniwaki la surveillance de notre secteur car ceux-ci patrouillent déjà la municipalité de Denholm. Nos résidents ont constaté que les véhicules de la SQ de Papineauville se rendent rarement jusqu'ici.

### **CHEMIN DU POISSON-BLANC :**

Nous supposons que la limite de vitesse est de 50 km/h proche de la descente municipale cependant les propriétaires du coin ont remarqué une vitesse plus élevée de la part des usagers. Nous aimerions suggérer de ralentir la circulation à une vitesse plus basse de l'ordre de 30 km/h puisque cela a un effet positif sur la sécurité routière.

Nous aimerions suggérer à la municipalité, l'installation d'un ou deux dos d'ânes sur ce chemin (à proximité des résidences avoisinants la descente de bateaux). La hauteur la plus courante est d'environ 80 mm et la longueur d'environ 3 mètres.



- Ils ont une efficacité durable, et démontrée, à réduire les vitesses;
- Pas d'inconvénient notable quant aux coussins lors du passage des véhicules d'urgence;
- Possibilité de modèles amovibles comme sur la photo (moindre coût d'achat), ce qui permet notamment de résoudre les problèmes de vitesse durant la saison estivale, c'est-à-dire en dehors de la saison hivernale;
- Coûts modérés en comparaison avec d'autres aménagements modérateurs, pour une bonne efficacité (inférieur à 3 000\$ en moyenne) pour un modèle permanent. Une consultation de municipalités ayant installé des dos d'âne allongés depuis plusieurs années a montré que, de façon générale, pour la majorité d'entre elles, les conditions hivernales et l'entretien hivernal ne posent pas de problème majeur, il y a peu de dégradations de l'aménagement ou de difficultés de déneigement.

### **SECTEUR SUD DU LAC DU POISSON-BLANC :**

Nous avons appris par la directrice générale Mme Bouladier que la municipalité de Bowman était pour inclure le secteur sud de notre grand lac dans le projet de mise en valeur de la forêt de Bowman et nous en sommes très reconnaissants.

Nous savons que le secteur nord de notre lac est géré par le Parc régional qui est basé dans la municipalité de Notre-Dame-de-Laus. Celle-ci offre des activités de plein-air qui favorise la contemplation de magnifiques paysages par le camping sauvage, la marche (via ses sentiers pédestres) et la location d'équipements.

Dans le secteur sud, qui est sous votre juridiction, les îles sont utilisées par la Base de plein-air Air-Eau-Bois afin de donner à sa clientèle la possibilité de vivre une expérience de plein air axée sur le développement du respect de soi, des autres et de l'environnement. Cependant la grande majorité des îles sont exploitées pour le camping sauvage par des visiteurs ayant connu dans leur jeunesse la « Base » ou venant de notre région et de l'extérieur. Ceux-ci profitent des îles pour se détendre et admirer les beautés des paysages sauvages ayant eu peu de perturbation sonore et visuelle. Avec cette tranquillité, ce territoire offre des activités d'observation faunique et de pêche sportive de grande qualité. Cependant, les membres de l'ABVPB ont remarqué une dégradation galopante des îles vu leurs popularités.

### **DEMANDE D'ÉTUDE POUR UNE GESTION ÉCO-RESPONSABLE DES ÎLES AU SUD DU LAC POISSON-BLANC :**

Nous sommes au courant de différents types de gestion des îles sur notre territoire, ainsi nous avons celui du parc régional du Poisson Blanc et celui qui gère les îles au lac trente-un mille dans la MRC Vallée de la Gatineau. Dépendamment des droits consentis par l'État pour l'utilisation de ses terres publiques.

Le projet de développement de la Forêt de Bowman devrait inclure les îles au sud du Poisson Blanc. Le lac Poisson Blanc (sud) comporte plusieurs ressources à gérer dont les ressources forestières, récréatives, éducatives et sans oublier le service à la clientèle. La gestion du territoire pourrait être partagée de la façon suivante: La MRC Papineau serait le gestionnaire de toutes les ressources naturelles, alors que Bowman, par l'entremise d'un organisme à but non lucratif, pourrait avoir la responsabilité du développement et de la gestion des activités récréotouristiques au sud du poisson Blanc. La municipalité pourrait faire appels à une ou des entreprises privées, sous forme de concession pour assurer une exploitation des activités touristiques nécessitant un service à la clientèle sur place. Ce dernier devrait alors obtenir un mandat précis, sur une base quinquennale, au niveau de l'aménagement et de l'exploitation du territoire.

La municipalité pourra faire appel à ces employés municipaux ou à des entreprises privées pour la réalisation de certains travaux d'aménagement sur les îles (incluant l'installation de toilettes sèches, aire de feux de camp et table de pique-nique).

La création d'un comité consultatif, qui assisterait le gestionnaire dans les choix des interventions et les activités saisonnières, permettrait un suivi adéquat. Ce comité devra être constitué de représentants municipaux de Bowman, de la MRC Papineau, d'un représentant de la Base de plein-air Air-Eau-Bois, d'un du milieu touristique et finalement un de l'Association du bassin versant du Poisson Blanc. Tous concernés par l'utilisation de ce territoire au lac du Poisson Blanc.

Enfin, nous croyons que toutes ces améliorations contribueront à améliorer la sécurité des résidents, des villégiateurs et des visiteurs qui visitent ce secteur de notre municipalité.

MERCI, nous sommes reconnaissants et nous remercions, Mesdames et Messieurs les conseillers de bien vouloir considérer nos suggestions pour notre secteur.

Sincèrement,

Le Conseil d'administration de l'ABVPB et  
Pierre Charlebois (819-712-1210)  
Président Association bassin versant du Poisson Blanc  
512 chemin Grand-Poisson-Blanc,  
Lac-Sainte-Marie, QC